

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
OUJDA



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
DE LA VENTE SUR OFFRES DE PRIX N° : 02 /2025/FSJESO

Le Jeudi 27 Mars 2025 à 10 h 30 min

Objet : *Vente sur offres des prix d'un ensemble de matériels
et mobiliers réformés relevant de la Faculté des Sciences
Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda*

EXERCICE 2025



SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DE LA VENTE SUR OFFRES DE PRIX	4
ARTICLE 2	: CONSISTANCE DE L'OFFRE.....	4
ARTICLE 3	: ESTIMATION DE LA VENTE.....	4
ARTICLE 4	: DELAI DE RECEPTION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 5	: VISITE DU MATERIEL	4
ARTICLE 6	: PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.....	4
ARTICLE 7	: CAUTIONNEMENT PROVISOIRE.....	5
ARTICLE 8	: ETABLISSEMENT DES PRIX ET JUGEMENT DES OFFRES.....	6
ARTICLE 9	: ETAT DU MATERIEL.....	6
ARTICLE 10	: RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES.....	6
ARTICLE 11	: MODALITES DE PAIEMENT.....	6
ARTICLE 12	: DELAI D'EXECUTION DU LOT.....	7
ARTICLE 13	: RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR	7
ARTICLE 14	: DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	7
ARTICLE 15	: REGLEMENT DES LITIGES	7
ARTICLE 16	: REVISION DES PRIX.....	7
ARTICLE 17	: DESCRIPTIF DES LOTS.....	7

ANNEXES

ANNEXE I	: ATTESTATION DE VISITE DU MATERIEL.....	13
ANNEXE II	: ACTE D'ENGAGEMENT.....	14
ANNEXE III	: BORDEREAU DE PRIX	15
ANNEXE IV	: DECLARATION SUR L'HONNEUR.....	16



Vente sur offres de prix conclue

Entre :

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales d'Oujda, **Sous -
Ordonnateur.**

D'une part

ET

Nom et Prénom :

(Personne physique CIN/ Personne morale Statut):

Demeurant à :

Titulaire du compte N° :

Tenu à la banque :

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :



ARTICLE 1 : OBJET DE LA VENTE SUR OFFRES DE PRIX

Le présent CPS relatif à la Vente sur offres de prix n° : 02 /2025/FSJESO d'un ensemble de matériels et mobiliers réformés relevant de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda, Economiques et Sociales d'Oujda relevant de l'Université Mohammed Premier d'Oujda sis au : **Complexe universitaire Boulevard Mohammed VI, Hay Al Qods Oujda.**

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE L'OFFRE

La présente vente sur offres de prix est en lot unique détaillé comme suit :

- **Lot unique : Ensemble de matériels et mobiliers réformés relevant de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda**

ARTICLE 3 : ESTIMATION DE LA VENTE

La valeur de l'ensemble de mobiliers et matériels réformés mis en vente est estimée comme suit :

Numéro de lot	L'estimation minimale en Dirhams
Lot unique	23000,00 dhs (Vingt Trois Mille Dirhams)

ARTICLE 4 : DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

Le délai de réception des offres est fixé **le Jeudi 27 Mars 2025 à 10 h 30 min** au service financier de la faculté. Toutefois, les concurrents peuvent remettre leurs offres au président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis. Les offres qui parviennent à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda postérieurement à la date et à l'heure d'ouverture des plis ne seront pas admises.

ARTICLE 5 : VISITE DU MATERIEL

Le matériel réformé objet du présent CPS est exposé à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda à l'adresse susmentionnée.

La visite des lieux de reconnaissance est programmée le Mercredi 26 Mars 2025 entre 13h et 14 h 30 min après-midi.

Une attestation de visite du matériel sera délivrée par le service financier à tout concurrent ayant effectué la visite de reconnaissance conformément au modèle ci-joint (ANNEXE I).

ARTICLE 6 : PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

- 1 – Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;
- 2 – L'objet du présent appel d'offres ;
- 3 – La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Ce pli contiendra deux (02) enveloppes distinctes :

A – La Première enveloppe comprend :



1 – le montant de la caution provisoire pour la participation du concurrent à la vente.

Le dépôt de la garantie provisoire est présenté sous forme d'un chèque certifié.

2 – Le présent CPS signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ; Le cahier des prescriptions spéciales peut être retiré à partir du site web de la faculté (<http://droit.ump.ma>) ou auprès du service financier de la faculté.

3 – Les éléments d'identification du candidat :

- S'il s'agit d'une personne morale : les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social;

- S'il s'agit d'une personne physique : Une photocopie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale (CIN).

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Caution provisoire – Statuts – Cahier des charges ».

B – La Deuxième enveloppe :

L'offre financière qui doit comprendre :

1 – L'acte d'engagement dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent à la fois conformément au modèle ci-joint (ANNEXE II) ;

2 – Le bordereau des prix conformément au modèle ci-joint (ANNEXE III) ;

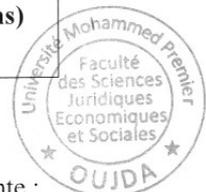
Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. La FSJESO se réserve le droit d'écartier toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

NB : le montant de l'acte d'engagement ainsi que le montant du bordereau des prix devront être écrits en chiffres et en toutes lettres.

ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Pour participer à cet appel d'offres, les soumissionnaires doivent constituer un cautionnement au profit de la FSJESO. Le montant de ce cautionnement **sous forme de chèque certifié** relatif à la participation à l'achat dudit lot par le concurrent, le montant de la caution est déterminé ci-après:

Numéro de lot	Montant de la caution provisoire en Dirhams
Lot unique	8500,00 dhs (Huit Mille Cinq Cent Dirhams) Sous forme d'un chèque certifié



Le cautionnement peut être saisi par la FSJESO :

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité ;
- Si le soumissionnaire retenu manque à son obligation de donner suite à la présente vente ;
- Si le soumissionnaire retenu désiste d'effectuer le paiement ou n'a pas effectué le paiement avant la date fixée.
- Si le soumissionnaire ne retire pas la totalité du matériel mis en vente.

Le cautionnement provisoire est restitué aux soumissionnaires non retenus **le lendemain** du jour de l'ouverture des offres des jours ouvrables.

Pour le titulaire de la vente, le cautionnement provisoire lui sera restitué après avoir réglé la totalité de la somme le quel il a été retenu et après avoir retiré la totalité du mobiliers réformés objet du présent appel d'offres.

Aucune offre ne sera acceptée si elle n'est pas accompagnée du cautionnement correspondant.

ARTICLE 8 – ETABLISSEMENT DES PRIX ET JUGEMENT DES OFFRES

A) Les prix sont fermes et non révisables

B) Les concurrents ne peuvent en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit remettre en cause les prix offerts tels qu'ils ont été libellés sur leurs offre de prix.

C) Les offres financières seront comparées pour déterminer l'offre la plus avantageuse pour la FSJESO.

D) Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Il sera procédé, en séance publique, **le 27 Mars 2025 à 10 h 30 min** dans la salle de réunion de la faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociales d'Oujda. , sise à : Complexe universitaire Boulevard Mohammed VI, Hay Al Qods Oujda, à la vente par soumission sous pli fermé et cacheté au plus offrant et aux clauses et conditions générales objet du présent CPS.

ARTICLE 9 : ETAT DU MATERIEL

Le matériel dont il s'agit est mis en vente sans aucune garantie. L'adjudicataire qui déclare bien le connaître, l'accepte dans l'état où il se trouve et ne pourra à aucun moment, sous aucun prétexte et pour quelque cause que ce soit prétendre à une indemnité ni renoncer à l'adjudication sous peine de perte de son cautionnement.

ARTICLE 10 RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

La FSJESO n'est pas tenu de donner suite à la présente mise en concurrence. Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Le matériel réformé objet de cette vente **sera attribué au plus offrant**. Dans le cas d'offres égales, la vente sera attribuée par tirage au sort.

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par le titulaire au plus tard deux (02) jours après la notification de la cession du matériel. Le titulaire ne peut récupérer le matériel objet de la vente qu'après le versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de la faculté et des Sciences Juridiques économiques et sociales d'Oujda sous le numéro : **310 570 101 302 470 204 910 148 ouvert à la Trésorerie Provinciale d'Oujda.**

ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION DU LOT

L'acquéreur prendra les dispositions nécessaires pour récupérer l'ensemble de la vente dans un délai de **04 (quatre) jours** après la notification de la cession du matériel. L'enlèvement et le transport sont à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 13: RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Tous les soumissionnaires doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toute offre de prix par le seul fait de sa présentation, comporte reconnaissance de la nature du matériel réformé et du lieu de son stockage. En conséquence, il ne sera admise aucune contestation ultérieure portant sur la qualité du matériel à céder et les difficultés d'enlèvement.

ARTICLE 15 : REGLEMENT DES LITIGES

En aucun cas la Faculté et des sciences juridiques économiques et sociales d'Oujda ne sera tenue pour responsable des accidents survenus, pour quelques causes que ce soit au personnel de l'attributaire et au matériel à l'occasion, des manipulations du matériel vendu lors de son enlèvement.

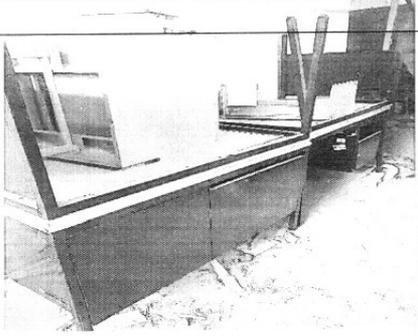
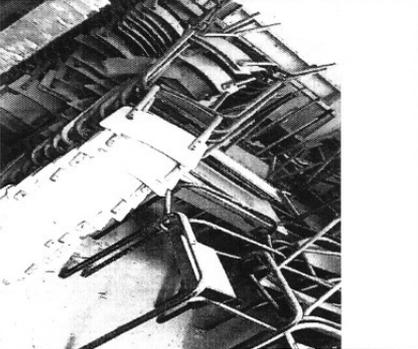


Tout litige qui pourra surgir à l'occasion de l'exécution du présent CPS sera de la compétence exclusive des tribunaux de la ville d'Oujda statuant en matière administrative.

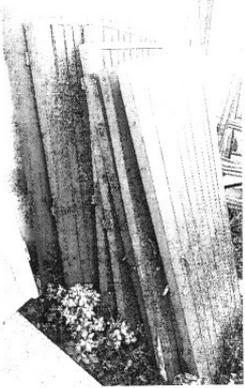
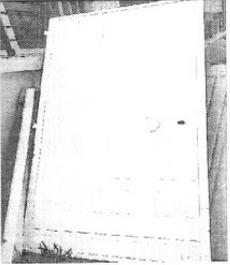
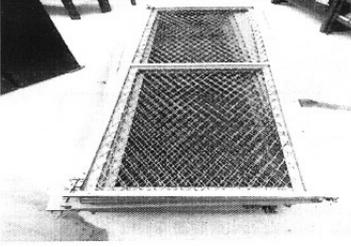
ARTICLE 16 : REVISION DES PRIX

Les prix proposés seront fermes et non révisables

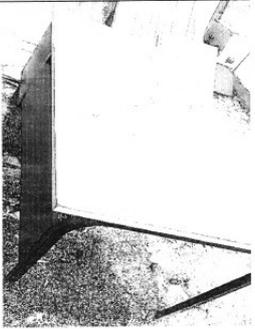
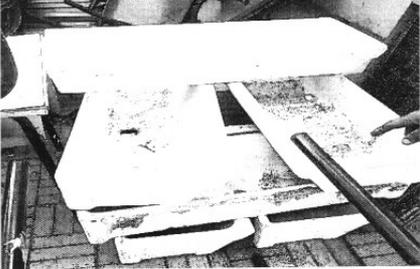
ARTICLE 17 : DESCRIPTIF DU LOT

<i>N° Article</i>	<i>Désignations</i>	<i>Quantité</i>	<i>Illustrations</i>
01	<i>Tables Etudiants</i>	370	
02	<i>Tables informatique</i>	37	
03	<i>Chaises semi- métaliques</i>	310	

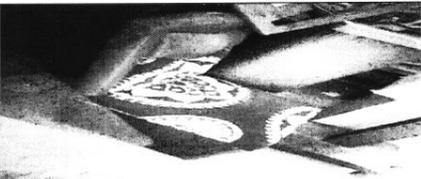
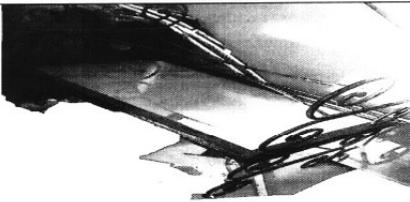
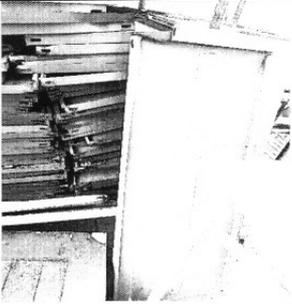
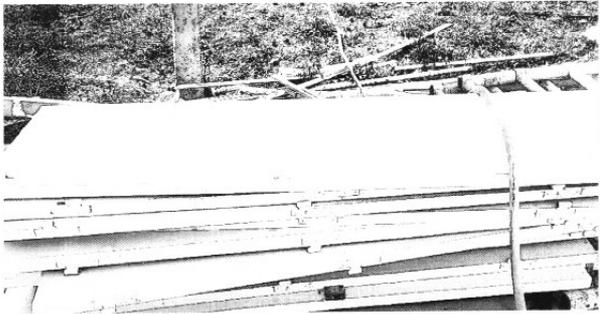


04	<i>Chaise en bois</i>	50	
05	<i>Portes en bois</i>	26	
06	<i>Portes en fer</i>	05	
07	<i>Porte en fer grillage</i>	22	

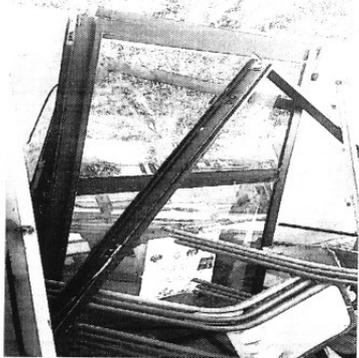
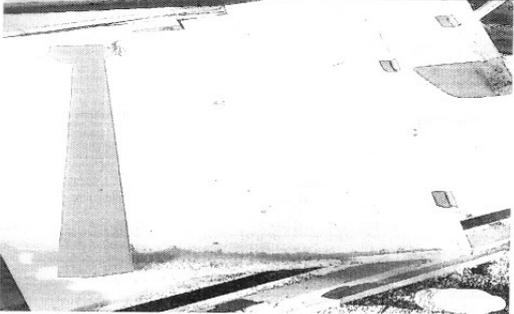
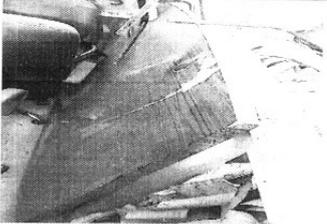
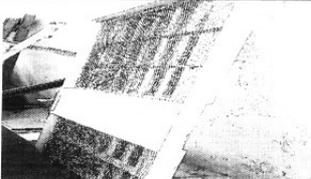


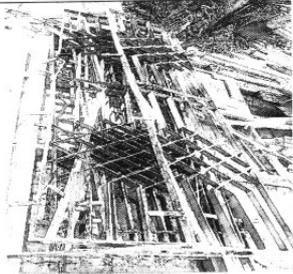
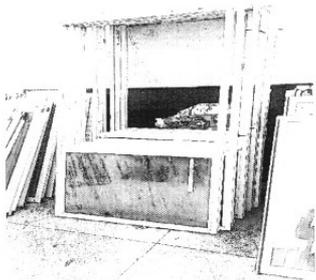
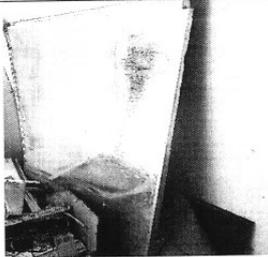
08	<i>Bureaux</i>	10	
09	<i>Cuvette</i>	05	
10	<i>Lavabo</i>	21	
11	<i>Fauteuil de Trois places</i>	08	

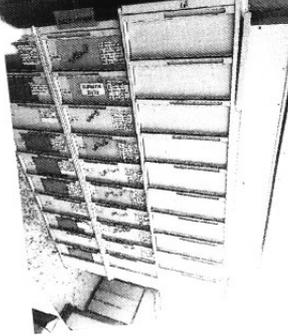
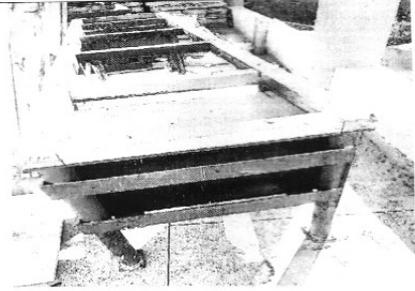
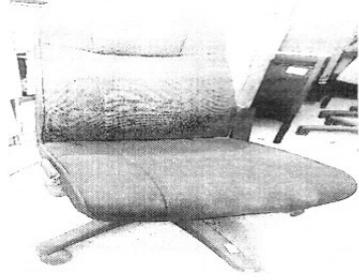


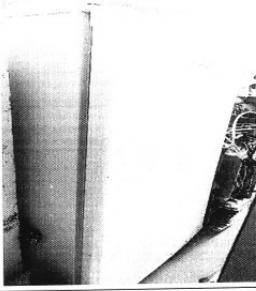
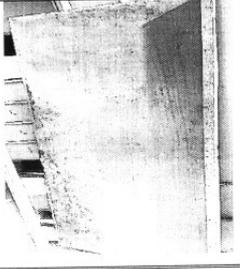
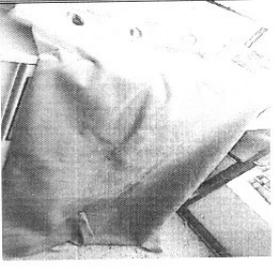
12	<i>Fauteuil d'une place</i>	07	
13	<i>Table en fer</i>	04	
14	<i>Rayonnage avec cinq tablettes</i>	45	
15	<i>Porte placard en bois</i>	57	
16	<i>Rideaux fenêtres</i>	20	

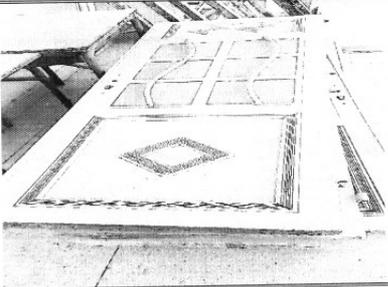


17	<i>Porte Alluminm avec cadre</i>	03	
18	<i>Porte placard P</i>	30	
19	<i>Cadre en bois</i>	13	
20	<i>Table de réunion</i>	03	
21	<i>Porte en fer avec grillage</i>	02	

22	<i>Fenêtre en bois avec cadre</i>	83	
23	<i>Fenêtre en fer</i>	14	
24	<i>Grillage en fer</i>	10	
25	<i>Fenêtre en aluminium</i>	82	
26	<i>Tableau magnétique</i>	02	

27	<i>Casier avec dix tiroirs</i>	19	
28	<i>Climatiseurs</i>	10	
29	<i>Casier avec quatre tiroirs</i>	10	
30	<i>Bureau Amphi</i>	05	
31	<i>Fauteuil président</i>	21	

32	<i>Rideaux stores</i>	15	
33	<i>Réfrigérateur</i>	01	
34	<i>Armoire métallique</i>	01	
35	<i>Portes</i>	04	
36	<i>Rideaux en tissu</i>	25	
37	<i>Chauffage central</i>	12	

38	<i>Porte d'amphi en fer</i>	29	
39	<i>Table en bois</i>	04	

Le Doyen

Le soumissionnaire
Signature (mention « lu et accepté » manuscrite)



Le Doyen

 Driss DRIOUCHI

